

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2023**

003/2023

Le trente mars deux mil vingt-trois, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. CARPENTIER Eric, Maire.

Étaient présents, CARPENTIER Éric, BARRE Karine, BEUX Thomas, CHATELAIN Sylvain, COLOMBEL Sébastien, DAMBRY Céline, FRESSENCOURT Arnaud, GUBRI Christian, , LEBLOND DU PLOUY Philippe, MALANDAIN Élodie, PIGNÉ Laetitia, PLANQUAIS Pascale, SAILLARD Sophie.

Absent :

Absent excusé : : ANCEL Valérie, JEGAT Yann

Secrétaire de séance : MALANDAIN Élodie

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

.....

- **PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ÉPICERIE (005/2023)**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget 2023 et les décisions qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par Mme le Percepteur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion Épicerie 2022 est voté à l'unanimité.

- **COMPTE ADMINISTRATIF ÉPICERIE 2022 (006/2023)**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr GUBRI Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Carpentier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 467.66 €

Recettes : 5 089.00 €

Excédent de fonctionnement : 4 621.34 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 10 465.67 €

Excédent d'investissement : 10 465.67 €

Le compte administratif Épicerie 2022 est voté à l'unanimité en l'absence du Maire.

- **AFFECTATION DU RESULTAT ÉPICERIE (007/2023)**

Excédent de Fonctionnement 2021 :	0 €
Excédent d'Investissement 2021 :	13 235.41 €
Excédent de Fonctionnement 2022 :	4 621.34 €
Déficit d'Investissement 2022 :	10 465.37 €
Reste à réaliser Dépenses :	8 400.00 €
Reste à réaliser Recettes :	0 €
Besoin de la section d'Investissement :	11 169.74 €
Virement au 1068 :	4 621.34 €
Affectation de l'excédent de Fonctionnement :	0 €
Affectation du déficit d'Investissement :	- 2 769.74 €

- **PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE (008/2023)**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget 2023 et les décisions qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par Mme le Percepteur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion Commune 2022 est voté à l'unanimité.

- **PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE (009/2023)**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr GUBRI Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Carpentier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 488 621.98 €
Recettes : 567 970.76 €
Excédent de fonctionnement : 79 348.78 €

Section d'investissement :

Dépenses : 96 899.41 €
Recettes : 216 603.13 €
Excédent d'investissement : 119 703.72 €

Le compte administratif Commune 2022 est voté à l'unanimité en l'absence du Maire.

- **AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE (010/2023)**

Excédent reporté de Fonctionnement 2021 :	309 032.08 €
Déficit reporté d'Investissement 2021 :	5 051.40 €

Excédent de Fonctionnement 2022 :	79 348.78 €
Excédent d'Investissement 2022 :	119 703.72 €
Reste à réaliser dépenses :	273 371.95 €
Reste à réaliser recettes :	538 054.71 €
Besoin de la section d'Investissement :	0 €
Virement au 1068 :	0 €
Affectation à l'excédent reporté :	388 380.86 €
Affectation du déficit d'Investissement :	379 335.08 €

- **VOTE DES TAUX (011/2023)**

Les taux restent inchangés : F.B : 39.96 %
F.N.B : 37.50 %
T.H : 15.84 %

- **PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE (012/2023)**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif Commune 2023 qui se présente de la façon suivante :

Équilibre en section de Fonctionnement : 935 292.86 €
Équilibre en section d'Investissement : 2 210 007.03 €

- **PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ÉPICERIE (013/2023)**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif Épicerie 2023 qui se présente de la façon suivante :

Équilibre en section de Fonctionnement : 5 020.00 €
Équilibre en section d'Investissement : 39 621.34 €

- **VOTE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BP ÉPICERIE (014/2023)**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

- **VOTE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BP COMMUNE (015/2023)**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

- **AVENIR DE LA BIBLIOTHEQUE**

Il est quasiment certain que la bibliothèque sera de nouveau installée dans la salle des mariages.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal a validé la somme de 9000.00€ au compte 65741, relatif aux subventions pour les associations.

Cette somme sera répartie comme suit :

- Croixm'art : 200€
- Acrolythm : 1000€
- Club des aînés : 800€
- AFLC : 800€
- Commission des fêtes : 2000€
- Coopérative scolaire : 3000€

Pour un total de 7800€

Il restera à attribuer 1200€ .

Le conseil décide de renouveler son adhésion à la Mission Locale pour 795€

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au Fond d'Aide aux Jeunes pour 180€ au compte 6588

- **QUESTIONS DIVERSES**

(Aucune)

Fin de séance à 23h10
Le Conseil Municipal

Le Maire